



COMMUNE DE ROCHE

Election à la Syndicature (1er tour)

Le délai pour le dépôt des listes pour élire un(e) Syndic(que) était fixé au mardi 7 avril 2026 à 12h00.

Il a été constaté qu'un seul dossier de candidature conforme a été déposé auprès du Greffe municipal, à savoir :

- Groupement Démocratique et Social Rotzéran (GDSR), une liste portant la candidature unique de Mme Aurélie TULOT à l'élection d'un (e) Syndic(que).

Au vu de ce qui précède, Mme Aurélie Tulot est élue tacitement.

Roche, le 7 avril 2026

Pour le Bureau électoral

Mme Seewer, Présidente

